

V.

LES RESTRICTIONS DU COMMERCE DES ARMEMENTS DANS L'AVENIR

La limitation du commerce des armements dans l'avenir a été débattue tout au long de la conférence sous deux angles distincts mais liés, à savoir les perspectives de limitation et l'utilité éventuelle d'un registre international des transferts d'armes. Ces deux sujets ont été traités par M. Sergei Karagonov, de l'Institut des études américano-canadiennes de Moscou, et par M^{me} Jo Husbands, de l'*American National Academy of Sciences*. De plus, dans son allocution du soir, M. James Taylor, sous-secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, a participé au débat sur le registre des transferts d'armes.

1. Les limitations possibles

M. Karaganov a répété que l'accroissement des transferts d'armements n'avait donné ni plus de sécurité aux acheteurs ni plus d'avantages politiques aux fournisseurs. Il a également fait valoir que l'intensification des transferts avait accentué l'« européanisation » des conflits régionaux et, en même temps, les risques d'escalade. Avec une telle toile de fond, tous les membres de la collectivité internationale ont intérêt à restreindre la prolifération horizontale et verticale des armements.

Selon M. Karaganov, l'Union soviétique a soutenu les efforts visant à limiter les transferts d'armes classiques, comme l'a montré sa participation aux discussions qui se sont tenues avec les États-Unis entre 1977 et 1978 sur les transferts d'armes classiques (TAC). Le Secrétaire général, M. Gorbatchev, a également confirmé, dès 1985, l'engagement pris par l'Union soviétique de limiter ses transferts, et il a déclaré qu'il tenait à amener d'autres États à la table des négociations dans ce but.

M. Karaganov a également émis l'idée qu'on ne devait pas forcément se contenter de réduire la valeur monétaire des armes transférées ou le volume global de ce commerce. À son avis, il faut aussi faire étudier par les instances internationales appropriées la possibilité de restreindre le commerce de certains types d'armes (telles que les armes particulièrement destructrices ou encore les armes susceptibles d'être utilisées par des terroristes), d'instituer des restrictions pour certaines régions, ou de prendre des mesures unilatérales et bilatérales. On pourrait aussi faire jouer un rôle plus grand aux Nations-Unies dans ce domaine.